

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

**Commune de DRAP
06340**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Modification n° 4 du PLU
PORTANT SUR LE SECTEUR PLAN DU MOULIN « ILOT JAUFFRET »
Enquête N° E18000031 / 06**

RAPPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jeanine CHAPSEUIL

I – Objet de l'enquête

L'enquête porte sur la modification n° 4 du PLU ayant pour objectif de modifier la répartition de la superficie de plancher énoncée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation couvrant l'îlot Jauffret au Plan du Moulin tel que résultant de la modification n° 3 du PLU et en sa fonction de services et commerces de proximité en centre-ville. Cette modification de superficie dans le nouveau projet consiste en la réduction de 600m² à 200m² de la surface de plancher affectée à la crèche et en la création du surplus de 400m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux.

II – Prescription de l'enquête

Par délibération du 18 juin 2018, le Conseil Municipal a lancé la procédure de modification n°4 du PLU

L'enquête publique a été prescrite par arrêté de Monsieur Robert NARDELLI, Maire de DRAP, en date du 14 août 2018

Elle s'est déroulée en mairie de DRAP, service de l'urbanisme, du lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 inclus dans les conditions définies à l'arrêté du 14 août 2018.

La conduite de l'enquête a été confiée à Mme Jeanine CHAPSEUIL, commissaire enquêteur désigné à cet effet par décision du 31 juillet 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice.

Les modalités de l'enquête ont été définies comme suit :

-Dossier d'enquête disponible en mairie de DRAP, service de l'urbanisme, 32/34 avenue Jean Moulin, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h ainsi que le samedi de 9h à 12h.

-Le dossier était aussi consultable sur le site internet de la ville de DRAP : www.ville-drap.fr/la-mairie/urbanisme-et-police-rurale

Afin de recueillir ses observations ont été mis à disposition du public :

- un registre d'enquête papier ouvert en mairie aux jours et heures définies ci-dessus
- la voie postale à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de DRAP
- l'adresse mail dédiée : urba2ville-drap.fr

Le commissaire enquêteur a tenu 4 séances de permanence :

- le samedi 8 septembre de 9h à 12h
- le jeudi 13 septembre de 14h à 16h
- le samedi 22 septembre de 9h à 12h
- le mercredi 3 octobre de 14h à 17h

Publication de l'avis d'enquête 15 jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde en rappel dans les huit premiers jours de l'enquête.

Affichage réglementaire de l'avis par les soins de Monsieur le Maire dans les lieux d'accueil du public et panneaux d'affichage dont un sur le lieu concerné : « Ilot Jauffret ».

Remise du registre papier du dossier d'enquête au commissaire enquêteur à la clôture le 3 octobre 2018.

Remise à M. le Maire du procès-verbal de synthèse le mercredi 10 octobre 2018

Réponse de M. le Maire par courrier daté du 24 octobre 2018

Remise du rapport et des conclusions motivées par le commissaire enquêteur à monsieur le Maire le vendredi 2 novembre 2018.

L'objet du présent document est de présenter

- Le rappel du projet faisant l'objet de l'enquête publique
- Le déroulement de l'enquête
- L'examen des avis et observations recueillis

Ceci préalablement à la formulation des conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur, avis et conclusions figurant dans un document séparé.

III – Rappel du projet

L'îlot concerné, secteur îlot Jauffret, siège d'une scierie délocalisée, se situe au quartier Plan du Moulin à proximité du centre du village de Drap, au sein de zones urbaines et en bordure de l'avenue Jean Moulin.

Cet îlot constitue une réserve foncière stratégique en cœur de ville. Il bénéficie de nombreux équipements publics à proximité.

Le PLU de la ville a été approuvé le 29 novembre 2012 et a fait l'objet de 3 modifications. La modification n° 3 approuvée le 28 août 2017 portait notamment sur ce secteur Plan du Moulin pour créer une orientation d'aménagement supprimant un secteur à plan de masse. L'objectif était de préserver la qualité urbaine, architecturale et paysagère du secteur à l'entrée de ville et créer un quartier de vie de qualité avec services, commerces de proximité en centre-ville comprenant notamment l'implantation d'une crèche de 600m².

L'îlot s'inscrit en zone UF du PLU correspondant au secteur en mutation de la scierie Jauffret. Le périmètre fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation conformément aux articles L.151-6 et L.151-7 du code de l'urbanisme. L'îlot est concerné par une servitude de mixité sociale.

L'aménagement du site est dédié à la création d'une opération urbaine mixte permettant de répondre aux besoins communaux en termes de logements, équipements publics et surfaces relatives aux activités commerciales tel que décrit en annexe 4 du PLU.

Les enjeux et objectifs d'aménagement du site tendent à affirmer la centralité du village, assurer un développement urbain en lien avec l'existant, développer les services et commerces de proximité, augmenter et diversifier l'offre en logements, renforcer les espaces piétons, assurer le maintien et le développement d'espaces publics conviviaux, préserver les vues sur le centre ancien. Ceci en corrélation avec les principes d'aménagement énoncés ci-après.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'îlot Jauffret, tel que figurant dans la modification n° 3 du PLU, est fondé sur les principes d'aménagements suivants :

- 1) Renforcer l'offre en logements en assurant une mixité sociale
- 2) Développer la fonction de services et commerces de proximité en centre-ville
- 3) Renforcer les équipements et services publics au vu des besoins communaux
- 4) Créer des axes de déplacements piétons pour désenclaver le site et le raccorder aux transports en commun existants
- 5) Assurer une composition urbaine et paysagère harmonieuse et cohérente avec l'existant
- 6) Créer un quartier de vie de qualité

C'est dans ce cadre que s'est alors inscrit la création d'une crèche d'environ 600m² et un jardin d'enfants d'environ 120 m² par la modification n° 3 du PLU.

La modification n° 4 du PLU, objet de la présente enquête, prévoit la réduction de 600m² à 200m² de la surface de plancher de la crèche sans modifier le zonage de l'îlot Jauffret (zone UF) ni contrarier les principes d'Orientation d'Aménagement et de Programmation en 1 à 6 ci-dessus (annexe 4 du PLU).

Ainsi, la commune avait surévalué la surface de plancher affectée à la crèche au détriment de la réalisation de logements libres et sociaux dont elle a besoin. Il est donc proposé de ramener la surface de la crèche à 200 m² pour affecter les 400 m² ainsi libérés à la réalisation de ces logements libres et sociaux.

IV – Compte rendu de l'enquête

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire. Aucun incident n'est à signaler.

L'objet de l'enquête publique n'a pas mobilisé le public **puisque aucun avis n'a été émis** :

-Le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes venues s'informer sans souhaiter consigner d'observation.

-L'unique registre ne comporte aucun avis

-Il n'y a eu aucun avis par voie postale.

-Il n'y a eu aucun avis par voie dématérialisée à l'adresse e-mail dédiée

IV-1 – Composition du dossier

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 18 juin 2018 relative au lancement de la procédure de modification n° 4 du PLU secteur Plan du Moulin et note de synthèse

- Arrêté prescrivant l'enquête publique du 14 août 2018
- Notice de présentation (modification n° 4 du PLU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation suite à la modification n° 3 du PLU
- Orientation d'Aménagement et de Programmation par modification n° 4 du PLU
- Règlement de la zone UF
- Plan de zonage du PLU
- Plan de l'aménagement et de programmation de l'îlot Jauffret
- Mesures de publicité (journaux)
- Courriers adressés aux PPA et avis reçus
- 3 bordereaux d'envois à M. le Préfet des AM (cabinet du préfet + autorité environnementale + DDTM) du projet de modification n° 4 du PLU.

IV – 2 – Permanences

Le commissaire enquêteur a siégé en mairie de Drap aux jours et heures rappelés ci avant au II.

Le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes venues s'informer du projet à savoir si impact il pouvait y avoir sur leur propriété et, dans la négative, n'ont pas souhaité consigner d'observation.

IV – 3 – Information du public

L'arrêté de mise à l'enquête a été affiché le 17 août 2018 et durant toute la durée de l'enquête. Les affiches ont été placées en date du 17 août 2018.

L'avis a été inséré dans deux journaux habilités par les soins de la commune de Drap :

Nice Matin (18 août 2018 et 6 septembre 2018)

l'Avenir Côte d'Azur (17 août 2018 et 7 septembre 2018).

IV- 4 – Transmission du registre et du dossier d'enquête

A l'issue de l'enquête, le 3 octobre 2018, le commissaire enquêteur a clôturé le registre et l'a conservé avec le dossier d'enquête.

V – Procès-verbal et examen des observations du public

Un procès-verbal de l'enquête a été dressé et remis pour information et avis à la mairie de Drap le 10 octobre 2018.

Par courrier daté du 24 octobre 2018 Monsieur le Maire y a répondu, faisant part en retour des commentaires de sa commune.

Toutefois, le procès-verbal de synthèse relatif aux observations du public est sans objet puisqu'aucune observation n'a été mentionnée.

Il n'y a donc pas matière, dans ce rapport, à faire un examen des observations du public.

VI – Consultation des personnes publiques associées (PPA)

La modification n° 4 du PLU proposée n'est pas soumise à évaluation environnementale

VI – 1 - Personnes Publiques Associées (PPA)

Par courriers des 02, 11, 12 juillet et 31 août 2018 la commune a procédé à la consultation des PPA qui, dans le cadre d'une modification de PLU n'ont pas d'obligation de délai de réponse.

Ont répondu :

- M. le Préfet des Alpes Maritimes – Direction régionale des affaires culturelles – UDAP (ABF)

Réponse du 13 juillet 2018 : aucune observation sur le projet

- M. le Préfet des Alpes Maritimes – Service Aménagement Urbanisme Paysage
Réponse du 16 juillet 2018 : pas d'observation de fond (mais demande néanmoins à expliciter la réévaluation des besoins en matière de petite enfance à la vue de l'accroissement de la population)

- Département des Alpes Maritimes – DGA Développement (Aménagement, Logement, Développement rural)

Réponse du 30 juillet 2018 : pas d'observation particulière sur ce dossier, émet donc un avis favorable au projet

- Communauté de Communes PAYS DES PAILLONS

Réponse du 26 juillet 2018 : n'émet pas d'avis et demande plus d'éléments (statut de la crèche, capacité d'accueil)

- Agence régionale de santé (ars) – Santé Environnement

Réponse du 5 octobre 2018 : n'émet pas d'avis sur le projet lui-même (modification de l'OPA) mais signale la problématique de l'implantation d'une crèche le long de l'avenue Jean Moulin eu égard à la sensibilité des enfants à la pollution atmosphérique

- Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes

Réponse du 17 juillet 2018 : pas d'observation à émettre

- GRT gaz

Réponse du 24 octobre 2018 : le projet ne concerne pas les ouvrages présents sur la commune

- Réseau de transport d'électricité (Rte)

Réponse du 3 septembre 2018 : n'exploitent pas d'énergie électrique HT dans le quartier Plan du Moulin

N'ont pas répondu :

- Chambre de commerce et d'industrie - Nice
- Conseil départemental des Alpes Maritimes - organisation des transports
- Chambre des métiers des Alpes Maritimes
- Conseil Régional PACA
- Messieurs les maires de Blausasc, Cantaron, la Trinité, Peillon
- Métropole Nice Côte d'Azur
- SICTEU, mairie de Drap
- DDTM service territorial Est-Montagne

VI - 2 - Les avis des personnes publiques consultées

De la consultation des 19 Personnes Publiques Associées résultent 1 avis favorable et 8 réponses sans observation ou avis dont 2 souhaitent néanmoins de plus amples précisions.

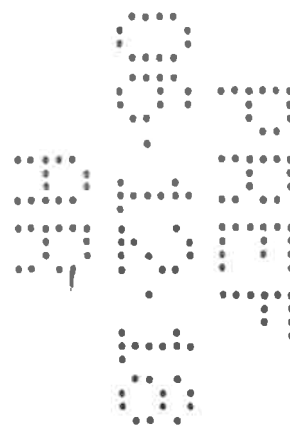
Fait à Saint André de la Roche le 2 novembre 2018

Jeanine CHAPSEUIL
Commissaire enquêteur



ANNEXES

- Décision du 31 juillet 2018 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de NICE désignant Mme. Jeanine CHAPSEUIL comme commissaire enquêteur
- Arrêté de prescription de l'enquête publique portant mentions d'affichage
- Procès-Verbal du 10 octobre 2018
- Réponse de Monsieur le Maire en date du 24 octobre 2018
- Publications dans les journaux
Nice Matin des 18 août 2018 et 6 septembre 2018
L'Avenir Côte d'Azur des 17 août 2018 et 7 septembre 2018
- Photo de l'affiche
- Plans de zonage du PLU
- Plan de l'aménagement et de programmation de l'ilot Jauffret



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

31/07/2018

N° E18000031 /06

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 26/07/2018, la lettre par laquelle le maire de DRAP demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drap ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Jeanine CHAPSEUIL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de DRAP et à Madame Jeanine CHAPSEUIL.

Fait à Nice, le 31/07/2018

Pour expédition conforme

le greffier en chef,

P/ le Président,
Le vice-président




Patrice BLANC

MAIRIE DE DRAP



ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SECTEUR PLAN DU MOULIN IIôt JAUFFRET

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10 et R 123-19,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration

Vu le décret 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et pris en application des articles 236 et suivants de la loi du 12 juillet 2010,

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2018 relative la modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012, modifié, portant sur la réduction de la superficie de plancher énoncée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant dans la modification du Plan Local d'Urbanisme N° 3. En conséquence, la superficie de plancher envisagée dans le nouveau projet est réduite à 200 m2 au lieu de 600 m2 et concerne la suppression de 400 m2 de surface de plancher réservée en services et commerces de proximité, notamment à l'implantation d'une crèche, en façade urbaine le long de l'avenue Jean Moulin, la réduction à 200 m2 de surface de plancher pour la construction d'une crèche et la création de 400 m2 de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Nice en date du 31 juillet 2018 désignant Madame Jeanine CHAPSEUIL, commissaire-enquêteur pour l'enquête relative à la modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme, Considérant les pièces composant le dossier de modification N° 4 du P soumis à enquête publique,

ARRETE :

Article 1 : - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DRAP (AM) pour une durée de 31 consécutifs à compter du 3 septembre jusqu'au 3 octobre 2018 inclus

Caractéristiques principales du projet de modification n°4 :

Dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant dans la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme et concernant les 600 m2 de surface de plancher réservée en services et commerces de proximité

- réduction à 200 m2 de surface de plancher pour la construction d'une crèche
- création de 400 m2 de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux

Article 2 : - Le Président du Tribunal Administratif de NICE (AM) a désigné, le 31 juillet 2018, Madame Jeanine CHAPSEUIL en qualité de commissaire enquêteur

Article 3 : - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de DRAP (AM) pendant 31 jours consécutifs, du 3 septembre

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17 heures et le samedi de 9h à 12 heures en mairie principale.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la mairie : www.ville-drap.fr (« accueil » et « rubrique urbanisme » lien : www.ville-drap.fr/la-mairie/urbanisme-et-police-rurale/).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de DRAP (06340)- 34- Avenue Jean Moulin- ou par courriel à l'adresse mel : urba2ville-drap.fr

Article 4 : - Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de DRAP (AM) les :

- samedi 8 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 13 septembre 2018 de 14 heures à 16 heures
- samedi 22 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 3 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures

Article 5 : -Le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête par décision motivée pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il décide de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès du service de l'urbanisme.

Article 6 : -A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de DRAP (AM) le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 7 : - Un mois après la clôture de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au Préfet des Alpes-Maritimes et au président du Tribunal Administratif de NICE (AM).

Article 8 : - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux ci-après :

- Nice-Matin – EUROSUD et L'Avenir Côte d'Azur

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout procédé en usage dans la commune de DRAP (AM). Ces publicités seront certifiées par le maire. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 - Après l'enquête publique, le projet de modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis et des observations formulées par le public, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Article 10 : - Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes,
- Madame Jeanine CHAPSEUIL, commissaire-enquêteur.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (Service aménagement du territoire et urbanisme)
- Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de NICE (AM).

Drap, le 14 Août 2018,
Le Maire,
Robert NARDELLI



Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR
Jeanine CHAPSEUIL

Commune de DRAP
06340

COMMUNE DE DRAP - 06340
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION N° 4 DU PLU
PORTANT SUR LE SECTEUR PLAN DU MOULIN ILOT JAUFFRET

Enquête N° E18000031 / 06

Du lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 inclus

Délibération du 18 juin 2018 portant sur la procédure de modification n° 4 du PLU
Arrêté du 14 août 2018 prescrivant l'enquête publique
Art. 123-18 du code de l'environnement

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Fait à DRAP le 10 octobre 2018

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur est tenu de rencontrer, dans la huitaine, le responsable du projet et de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

A la demande du conseil municipal de la commune de DRAP, il a été procédé, sur le territoire de cette commune, à une enquête publique préalable à la modification n° 4 du PLU.

L'enquête porte sur la réduction de 600m² à 200m² de la surface de plancher de la crèche prévue sur l'îlot Jauffret.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 inclus dans les conditions définies à l'arrêté du 14 août 2018.

Le dossier d'enquête et registre ont été mis à la disposition du public en mairie principale, au service urbanisme de la Ville de DRAP, 32/34 avenue Jean Moulin, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h ainsi que le samedi de 9h à 12h.

Le dossier était aussi consultable sur le site internet de la ville de DRAP.

Une adresse mail a été dédiée pour les observations du public : urba2ville-drap.fr;

Le commissaire enquêteur a tenu 4 séances de permanence :

- le samedi 8 septembre de 9h à 12h
- le jeudi 13 septembre de 14h à 16h
- le samedi 22 septembre de 9h à 12h
- le mercredi 3 octobre de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes venues s'informer sans souhaiter consigner d'observation.

L'unique registre ne comporte aucun avis

Il n'y a eu aucun avis par voie postale.

Il n'y a eu aucun avis par voie dématérialisée à l'adresse email dédiée

1 – LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Pour les PPA qui ont répondu, il est à noter :

- Pays des Paillons (communauté des communes)

Demande de précisions sur le projet (statut de la crèche, sa capacité)

- Direction départementale des territoires de la mer des AM

Pas d'observation de fond mais invite à expliciter la réévaluation des besoins en matière de petite enfance notamment par rapport à l'augmentation de la population

- Direction générale des services départementaux (section aménagement et urbanisme)

Avis favorable

- Direction régionale des affaires culturelles PACA (ABF)
- Pas d'observation
- Chambre d'agriculture des AM
- Projet sans impact, aucune observation à émettre
- Réseau de transport d'électricité (RTE)
- Ne formule pas d'avis sur le projet (1 avis sur le rédactionnel du titre I des dispositions générales)

2 - OBSERVATIONS ET/OU QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Observations :

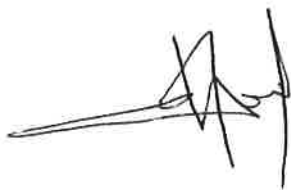
Aucune participation du public donc aucune proposition ou contre-proposition de sa part au cours de cette enquête qui s'est déroulée sans aucun incident.

Questions au Maître d'Ouvrage du projet :

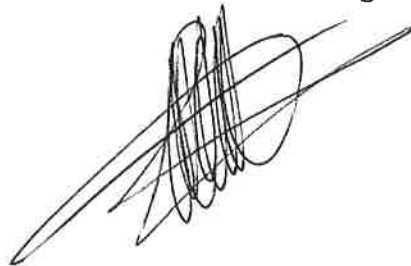
- Quelle est la capacité, en nombre de places, de la crèche de 200m² (conséquence de 600m²)
- S'agit-il d'une crèche privée dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) ?
- Les demandes de places en crèche pour 2018 ont-elles été satisfaites et dans la négative combien de demandes n'ont pu l'être.

Fait à DRAP le 10 octobre 2018
En deux exemplaires

Jeanine CHAPSEUIL
commissaire enquêteur



Pour le Maître d'Ouvrage



MAIRIE DE DRAP



Drap, le 24 octobre 2018

Monsieur Robert NARDELLI
Maire de Drap

à l'attention de
Madame Jeanine CHAPSEUIL
Commissaire enquêteur
211, Chemin des Ardoin
Villa Mosrae
06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

Objet : Modification N° 4 du PLU de DRAP (06340) 6 Observations sur le PV de synthèse du 10 octobre 2018
(article R.123-18 du Code de l'environnement)

Madame,

En application de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 inclus, portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DRAP.

Cette modification a pour objet la réduction de 600 m² à 200 m² de la surface de plancher de la crèche prévue sur l'îlot Jauffret sis Plan du Moulin et la création de 400m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux.

Votre procès-verbal de synthèse remis en mairie le 10 octobre 2018 fait état d'aucune participation du public donc d'aucune observation proposition ou contre-proposition. Il mentionne que cette enquête s'est déroulée sans aucun incident. J'en ai pris bonne note.

En réponse à vos questions je précise que cette crèche de 200m² peut accueillir 25 berceaux environ, qu'elle sera privée sans délégation de service public et que 26 demandes recensées en septembre 2018 par la communauté des communes du Pays des Paillons sont sur listes d'attente. Je tiens à signaler que chaque année au mois de janvier un recensement des demandes d'inscriptions est effectué.

Souhaitant avoir répondu à votre sollicitation, et,

Dans l'attente de recevoir votre rapport, je vous prie de croire, Madame, en mes sincères salutations.

Robert NARDELLI

Maire de Drap
Vice-Président de la CCPP
Président du SICTEU

Le Maire	Le DGS	Le Service
	BNY	AN

Cordelia P...



Particuliers
passer votre annonce
et payer par
04.93.18.70.00

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

COUPLE RETRAITE de confiance recherche gardiennage, logement vide. Mari : bricoleur en tous genres. Dame : cuisinière, références dans le domaine, sécurité, sérieux. Sérénité, références. T : 06.87.44.87.83

HOMME DE CONFIANCE cherche emploi estates propriétés, gardiennage, entretien, travaux d'entretien gratuit à l'année. Tél : 06.32.18.19.76

MAIN D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

PLAQUISTE-ENCOUSEUR-PEINTRE, sérieux, qualifié, cherche emploi : pose faux plafonds, cloisons, doublage, tout type de peinture, assés, rénovation, avec matériel. Tél : 07.52.39.23.23

PEINTRE QUALITÉ, diplômé, 14 ans d'expérience, spécialisé intérieur/extérieur et carrelage, recherche emploi en entreprise ou chez particulier. Tél : 07.82.68.51.25

HOMME avec expérience pose : peinture, papier peint, moquette, cherche emploi chez particulier ou en entreprise. Tél : 06.44.92.02.65

PEINTRE EXPERIMENTE consciencieux et soigné cherche emploi. Contacter MABC. Tél : 06.82.01.09.73

PLAQUISTE-ENCOUSEUR-PEINTRE, sérieux, qualifié, cherche emploi : pose faux plafonds, cloisons, doublage, tout type de peinture, assés, rénovation, avec matériel. Tél : 07.52.39.23.23

MACON QUALITE avec outillage : débarras de pierres et murs de soutènement, démolition, étanchéité, clôture de jardin, réhabilitation piscines, etc. Tél : 07.63.45.82.80

SPECIALISTE DES PIERRES TAILLÉES : travaux de bâtiment, pose... Tél : 06.30.56.31.06

MACON carrelage étanche chez particulier ou autre : Constructions, rénovation, murs en pierre, carrelage, dallage, miroir, façades, peinture, plomberie, etc. Tél : 06.87.81.06.82

J.H. Portugais, 32 ans, sérieux, indépendant, efficace tous travaux de peinture (volants, grilles, porcelaine, rénovation de murs, réhabilitation intérieure et extérieure de votre immeuble). Tél : 07.00.39.95.52

RESTAURATION, HÔTELLERIE

HOMME cherche emploi en restauration sur Cannes et environs, pour poste de CUISINIER ou chef de partie. Tél : 06.30.51.03.36

HOMME expérimenté, cherche place de CUISINIER ou PIZZAIOLLO, saison ou saison, sérieux, motivé, dynamique, sur Nice. Tél : 06.51.02.98.92

SANTÉ SOCIAL

DAME 54 ans, 28 ans d'expérience, cherche poste de secrétaire médicale entre Antibes et Nice. Disponible tout de suite. Tél : 07.60.83.02.11

PLONGE, 10 ans d'expérience dans la restauration, homme polyvalent, cherche emploi. Disponible immédiatement. Tél : 06.45.35.93.09

CUISINIER sérieux, 21 ans d'expérience, recherche poste à l'année sur TREV. Vignettes à partir de 1400 euros. Tél : 06.47.39.65.52

Appels d'offres

Légales

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE A PROCÉDURE ADAPTÉE, PASSÉE SELON L'ARTICLE 27 DU DÉCRET 2016-360. CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER BLANC POUR IMPRIMERIES ET PHOTOCOPIEURS

1- POUVOIR ADJUDICATEUR
Mairie de Cagnes-sur-Mer
Services de la Commande Publique
MAPA SA
Place de l'Hôtel de Ville
BP 79 - 06 802 Cagnes sur Mer
Principal Cexed
Tél : 04.93.22.19.14
Fax : 04.93.22.19.84

Ouverture au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.
C'est à cette adresse que le DCE (dossier de consultation des entreprises) peut être retiré, des informations complémentaires peuvent être obtenues, et les demandes et offres de participation renvoyées.
Mise en ligne : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur le site :
<https://www.marches-securises.fr>
<https://www.e-marches.fr>

3- OBJET DU CONTRAT
CONTRAT DE FOURNITURE ET

LIVRAISON DE PAPIER BLANC POUR IMPRIMERIES ET PHOTOCOPIEURS

Contrat fractionné à bons de commande, passé pour une durée de 4 ans à compter de la notification. Montant triennal minimum : 40 000,00 € HT

Montant triennal maximum : 100 000,00 € HT

3- CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères pondérés de la manière suivante :

- La valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire justificatif (30 points) ainsi que la qualité des produits au regard des échantillons (30 points) : 20 %

- Le coût des prestations : 40 %

4- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 à 10h30

Aucune candidature ou offre ne pourra être transmise par voie électronique, par télécopie ou par fax.

5- DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

AVIS : 16/08/2018

AVIS

Par délibération du 19 juin 2018, Le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une procédure de modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/11/2012. Cette modification porte sur la réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une crèche et sur la création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements. L'avis de modification est affiché à la mairie de Cagnes-sur-Mer du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus. Le commissaire enquêteur sera désigné par le président du Tribunal Administratif de NICE en date du 11/07/2018. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à remplir non mobiles, sont et seront par le commissaire enquêteur tenus à la disposition du public à la Mairie de CAGNES pendant la durée de l'enquête du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34-Avenue Jean Moulin 06340 ou par courriel à l'adresse mail : avis@ville-cagnes.fr. Toute personne pourra saisir le commissaire et à son frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les
Samedi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 heures
Jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 16 heures
Samedi 22 septembre 2018 de 9 h à 12 heures

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de CAGNES et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public.

A l'issue de l'instruction le conseil municipal se prononcera par délibération sur cette modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme et pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

DIVERS

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance de fonds de commerce de L'ALOU N° 22 CANNES sis et exploité 06400 CANNES, cessante par acte en date du 15 janvier 2015 à CANNES par M. DUCROUD LOIC, 68 CHEMIN DU CARMENAN, 06100 GRASSE, propriétaire du fonds, au profit de M. GAGNET ALAN, 127 avenue du petit juss, 06400 CANNES, a pris fin à la date du 31 août 2018.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCET1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

EURO MILLIONS
TIRAGE DU VENDREDI
17 AOÛT 2018

2 15 18 24 43 8 12

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.
Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux : www.francaisedesjeux.com

Keno résultats des tirages du vendredi 17 août 2018

1 4 5 7 20 22 24 25 26 33
35 37 40 42 45 46 49 58 62 68

Multiplieur x 2

Jokers 1 697 912

15 16 17 20 24 27 28 29 34 41
43 49 57 58 59 64 65 66 67 68

Multiplieur x 2

Jokers 1 697 912

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Nous recommandons à nos lecteurs de bien vouloir lire attentivement les conditions de participation aux tirages et de bien vouloir lire attentivement les conditions de participation aux tirages et de bien vouloir lire attentivement les conditions de participation aux tirages.

GROUP nice-matin
OFFREZ DE LA VISIBILITÉ À VOS MARCHÉS PUBLICS

04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr

Le numéro TV Magazine nice-matin du 18 août 2018 contient un encart régional : édition Cagnes-sur-Mer/Saint-Laurent-du-Var/Villanova-Loubet - CGR Vitrolles - de 4 pages, mis sous blister et tiré à 14.000 exemplaires.

LUB CÔTÉ SERVICES : GÉREZ VOTRE ABONNEMENT !

VOUS PARTEZ EN VACANCES
et vous souhaitez faire suivre votre journal ou bien le suspendre quelques jours ?

En vous rendant sur nicematin.com/clubabonnes vous pouvez 7j/7 et 24h/24, gérer votre abonnement en quelques clics.

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

NICE-MATIN
Président - Directeur de la publication : Jean-Marc Fassinio
Directeur des rédactions : Denis Corréat
Personnes physiques ou morales détentrices au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société pour le Développement
Siège social et administratif : Société pour le Développement, 10 rue de la République, 06100 GRASSE
Capital : 424 500 000 €
S.I.L. (société à responsabilité limitée) : 06200 Villanova-Loubet - CGR Vitrolles - de 4 pages, mis sous blister et tiré à 14.000 exemplaires
CSPAR : 06200 Villanova-Loubet - CGR Vitrolles - de 4 pages, mis sous blister et tiré à 14.000 exemplaires
Société pour le Développement : 06100 GRASSE
Société pour le Développement : 06100 GRASSE
Société pour le Développement : 06100 GRASSE

NICE-MATIN est une publication hebdomadaire de presse écrite, sous forme de journal, de nos articles et informations est interdite.

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin

Jeudi 6 septembre 2018

42

Particuliers
passer votre annonce
et payer par

04.93.18.70.00

VOYANCE

> VOTRE

Nous offrons l'opportunité d'allier votre passion à votre profession ! Vous pratiquez un support divinatoire (cartes, numérotologie, pendule, astrologie) ? Rejoignez notre équipe ! CDI, temps complet. COSMOSPACE Sophia Antipolis au 04.97.23.10.31 ou candidature@cosmospace.com

Demandes d'emploi

APPRENTISSAGE

URGENT Commercial recherche poste en alternance BTS NRC. Expérience en vente, dynamique, motivé, bon relationnel client. Maîtrise des outils informatiques. Permis B et véhicule. Cannes et environs. Tél : 06.72.51.31.41.

COMPTABILITÉ, GESTION, DROIT

JEUNE FEMME, avec expérience, cherche emploi de comptable, à temps complet, en cabinet ou en entreprise sur NICE, finance et petites entreprises. Tél : 06.16.32.70.16.

CONFECTION - COUTURE

Couturière/Ataûche styliste précise minutieuse, spécialisée robe de mariée et robe de soirée cherche travail entre Monaco et Cannes. Excellent travail à la main. Tél : 06.12.89.45.23.

DIVERS

MACON équipé, qualifié, 25 ans d'expérience, recherche emploi, tous travaux de maçonnerie générale, dallage, enduit de façade, construction de murs en pierres, coffrage, réservation d'appartement. Tél : 06.52.61.43.20

HOMME avec expérience cherche emploi entretien de jardins, terrassement manuel. Étude toutes autres propositions. Sur Nice et environs. Paiement CESU accepté. Tél : 06.93.74.19.99

PEINTRE QUALIFIÉ recherche emploi chez particulier pour de la rénovation : vitres, peintures, villa intérieure/extérieure. CESU. Tél : 06.45.49.28.79

JARDINIER expérimenté avec tous matériels, entretien des déchets verts. CESU à la journée ou à l'heure. Tél : 06.28.98.62.32

TACHEUR PLATON MACON PONTÉ, cherche emploi. Ancien artisan maçon, plâtrier, peintre et toutes rénovations. Libre de suite. Tél : 06.62.88.70.21

FEMME véhiculée, 15 ans d'expérience, agricole, références convaincantes, cherche minage/repassage, sur Gâtineau/Vence et environs. Tél : 05.50.04.12.69

MENUSIER BOIS, 40 années d'expérience, fabrication de menuiserie, pose, aménagement d'escalier, pose de cuisine, parquet, recherche emploi salarié chez particulier ou professionnel. Tél : 06.75.82.70.73

EMPLOYES DE MAISON

COUPLE au sein(e), cherche emploi. Pour lui : jardin, jardin, chauffeur, courses, service à table. Pour elle : ménage, repassage, cuisine, garde de personnes âgées. Tél : 06.85.93.38.87

JEUNE FEMME sérieuse, cherche emploi : ménage, repassage, garde de personnes âgées ou garde d'enfants. Sur Nice, Menton et Monaco. Tél : 07.58.15.96.25

COUPLE parlant anglais, cherche emploi de maison. Ménage, repassage, préparation des repas, garde d'enfant. M : jardinage, petit bricolage, ménage. Disponible immédiatement. Tél : 06.35.52.38.94 ou 06.99.58.68.23

FEMME avec expérience, parlant anglais, cherche emploi de maison, ménage, repassage, garde d'enfant ou personne âgée. Disponible immédiatement à temps complet ou temps partiel. Tél : 07.54.72.41.42

Femme avec expérience, parlant anglais, cherche emploi de maison, ménage, repassage, préparation des repas. Disponible immédiatement. Tél : 07.51.36.41.00

Homme avec expérience et bonnes références, anglais/français, cherche emploi de maison ou villa, chauffeur, repassage, cuisine, petit bricolage, entretien piscine. Disponible Paris, Côte d'Azur, Monaco. T : 07.58.39.93.19

FEMME sérieuse cherche emploi : ménage, repassage, repassage, nettoyage vitres. Véhiculée. Disponible entre 10h-12h. Saint-Laurent du Var, Villeneuve Loubet. Tél : 06.43.04.78.58

HOMME PHILIPPIN, 37 ans, motivé, honnête, parlant anglais, un peu français, cherche emploi de maison : ménage, jardinage, courses, temps partiel ou complet. Tél : 06.01.51.20.20 ou 06.72.81.70.00

AUXILIAIRE DE VIE diplômée, véhiculée, cherche poste personnel âgé ou besoins de ménage, courses, repas, etc. Tél : 06.65.67.01.42

FEMME sérieuse et expérimentée en secrétariat et service à la personne, vous propose aide administrative, accompagnement aux rôles divers, ménage quotidien, repas, disponibilité et véhicule, véhicule confortable. Tél : 06.79.87.65.26

JE PORTUGAIS médiocrate et sage, avec 20 ans d'expérience de travail à Monaco cherche heures de ménage et repassage. Véhiculée. Tél : 06.25.91.12.97

Cherche entretien de jardins, nettoyage piscines, bricolage. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.11.12.44.27

HOMME cuisinier, dynamique, sérieux, cherche emploi stable d'INTER-DANT chez un particulier. Possibilité secrétaire et chauffeur. Parler Anglais, Italien. Grande disponibilité, nombreuses années d'expérience et références. Tél : 06.17.80.88.07

Jeune femme sérieuse, cherche : heures de ménage chez particulier ou dans bureau ; accompagnement de personnes âgées dans la vie quotidienne ; cuisine ménagère. Secteur Nice, C.A. 06.62.51.15.91

Femme Philippine polyvalente, dynamique, cherche emploi en tant que femme de ménage/cuisinière dans villa (marché) dans les Alpes Maritimes. Personne jeune et dynamique et parlant anglais. Tél : 06.65.90.18.08

ETATIE DE MENAGE, 30 ans, très sérieuse, dynamique, 11 ans d'expérience, cherche emploi secteur Grasse, Cabris, Peymeinade et alentours. Tél : 07.58.43.95.50

Jeune Femme, dynamique, sportive, sérieuse, responsable, très bonne éducation, quinquante heures, non fumeur, excellentes références, bilingue Français/Anglais, cherche poste : INTENDANTE DE MAISON PRIVEE/ASSISTANTE PERSONNELLE. Jeune, libre immédiatement. Pas d'écrits d'attente. Tél : 06.16.46.73.53

FEMME 32 ans, sérieuse, recherche heures de ménage, repassage, entretien maison, cuisine, de 9 h à 16 h, sur Cannes. Tél : 07.68.02.89.33

CUISINIER, service de table, chauffeur. Homme français, parlant anglais, cherche emploi, petit bureau, avec références, dynamique, polyvalent, sérieux et rigoureux, libre de suite. Tél : 06.72.90.89.92

Appels d'offres

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

1-POUVOIR ADJUDICATEUR
Mairie de Cannes-sur-Mer
Service de la Commande Publique
ST
Place de l'Hôtel de Ville
BP 79
06 802 Cannes sur Mer Principal
Cedex
Tél : 04 93 22 19 31
Fax : 04 93 22 19 84

Ouverture au public, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
C'est à cette adresse que, le DCE (dossier de consultation des entreprises) peut être retiré, des informations complémentaires peuvent être obtenues, et les demandes et offres de participation renvoyées.
Mise en ligne : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur le site : <https://www.marchés-secures.fr>
2-OBJET DU CONTRAT
CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE
DES BORNES DE DISTRIBUTION

D'ÉNERGIE, DES BORNES DE STATIONNEMENT MINUTE ET DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
Accord cadre passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret N°2016-360.
Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande passé pour une durée de 4 ans, prenant effet à compter de la notification.
Montant Minimal quadriennal : 50 000 € HT
Montant Maximal quadriennal : 200 000 € HT

3-CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES
Le jugement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères suivants pondérés de la manière suivante :
1- La valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire justificatif : 40%
2- Le prix : 60%
4-DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES
Mardi 25 Septembre 2018 A 15H30
5- DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
3 Septembre 2018

ERILIA AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA HLM ERILIA, M^{me} Valérie FOURNIER - Directrice Générale, 72bis, rue Perrin-Solliers, BP 13291, 13291 MARSEILLE - 06. Tel. 04 91 18 45 45.
Référence acheteur : 20180005200001000090.
L'avis implique un marché public.
Objet : Numéro de la consultation : 20180005200001000090 Travaux de ravalement de façade et de remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble immobilier Les Sigariers à Menton.
Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui.
Lot N° 1 - Ravalement de façade de l'ensemble immobilier Les Sigariers.
Lot N° 2 - Remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble immobilier Les Sigariers.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 05/10/18 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/09/2018.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.erilia.fr>

ERILIA
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
SA HLM ERILIA - M^{me} Valérie FOURNIER - Directrice Générale, 72bis, rue Perrin-Solliers, BP 13291, 13291 MARSEILLE - 06. Tel. 04 91 18 45 45.
Référence acheteur : 20180005200001000090.
L'avis implique un marché public.
Objet : Numéro de la consultation : 20180005200001000090 - Remplacement des menuiseries extérieures de la résidence des Flamboyants à Saint-Laurent-du-Var (06700).
Procédure : Procédure adaptée.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 05/10/18 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/09/2018.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.erilia.fr>

area
Provence-Alpes-Côte d'Azur
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général pour le compte de la Région PACA, 25, bd Charles-Madelec, 13331 Marseille - Cedex 03.
Référence acheteur : 5FTAAXXCA.
L'avis implique un marché public.
Objet : Création d'une salle d'escalade et rénovation du plateau sportif extérieur au lycée des Métiers de la Montagne à VALDEBLORE (06).
Procédure : Procédure adaptée.
Forme du marché : Division en lots : oui.
Lot N° 4 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 5 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 6 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 7 - Plage - lot saisonnier
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/10/18 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/09/2018.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://achat.maregion-sud.fr>

Avis d'Appels

AVIS DE CONCESSION
VILLE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN
M^{me} Michelle SALUCCI - Maire
S-Commande Publique Place J. Carasso
06220 VALLAURIS
Tél : 04 93 64 73 38
Référence acheteur : 402018
Objet : Concession d'exploitation du service public balnéaire pour 10 ans de plages aménagées situées sur la Plage du Midi à Vallauris Golfe-Juan
Procédure : Avis de concession
Forme du marché : Division en lots : oui.
Lot N° 4 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 5 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 6 - Plage - lot saisonnier
Lot N° 7 - Plage - lot saisonnier
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/10/18 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 31/08/2018
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.villauris-golfe-juan.fr>

Légales

AVIS D'ENQUÊTES
COMMUNE DE DRAP
2^e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par délibération du 18 juin 2018, Le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une procédure de modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme du Drap. Par arrêté municipal du 14 août 2018, le maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre et 21 janvier 2014 et le 28 août 2017 concernant le secteur Plan du Moulin à l'Est de la commune. Cette modification porte sur la réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une arête et sur la création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux. L'enquête publique se déroulera du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus.
Madame Jeanine CHAPSEUIL a été désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de NICE au date du 31/07/2018. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles cédé et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de DRAP pendant la durée de l'enquête du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus : aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le samedi de 9 h à 12h. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions au registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34-Avenue Jean Moulin DRAP 06240 ou par courriel à l'adresse mail : urb2@ville-drap.fr. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la mairie.
Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les
Samedi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 heures
Jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 16 heures
Samedi 22 septembre 2018 de 9 h à 12 heures
Mercredi 3 octobre 2018 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de DRAP et à la préfecture pour y être tenues à la disposition du public.
A l'issue de l'inspection le conseil municipal se prononcera par délibération sur cette modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme précité et pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dit projet.

JUGEMENTS

AVIS
Par arrêté du 04 mai 2017 La CA de Bordeaux
VALOIS DEVELOPPEMENT FRANCHISEUR DU RESEAU TEMPORIS aux délégués en Temporis France devenue en Temporis Europe, Novatia Polska et M. Pierre Maksymowicz en ce qu'il a dit que ces personnes ont commis des actes de contrefaçon de la marque Temporis.
Etend cette condamnation à la société Temporis Polska, imitant la marque Temporis 003001629 pour des services d'agence de travail temporaire et intérimaire visant un public français ;
Condamne in solidum les sociétés susvisées et M. Maksymowicz à verser au titre :
du préjudice moral pour atteinte à l'image de marque 50 000 €
(des dommages et intérêts 5 000 €)
(des dépens et de l'article 700, 18 000 €)
Ordonne la publication de la décision aux frais des sociétés susvisées et de M. Maksymowicz dans trois journaux ou publications professionnelles.

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

18004769



Préfecture des Alpes-Maritimes

1^{er} avis d'enquête publique

PROJET D'AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DE LA STATION D'ISOLA 2000

Demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité Projet soumis à étude d'impact Autorité expropriante : Le syndicat mixte des stations du Mercantour

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune d'Isola, conformément à l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du front de neige de la station d'Isola 2000 (registre A),
- à une enquête parcellaire conjointe afin de déterminer exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet (registre B).

Le projet présenté par le syndicat mixte des stations du Mercantour consiste à réaliser un aménagement permettant de restructurer le front de neige de la station d'Isola 2000, en procédant à la réorganisation des flux et à la sécurité de l'axe central des pistes, et de réduire l'exposition de la station aux débordements vers les urbanisations par des travaux de corrections hydrauliques.

L'autorité environnementale a rendu son avis sur l'étude d'impact du projet les 18 janvier et 14 mars 2016. Ces avis résultant de l'examen de l'étude d'impact sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL PACA), www.paca.developpement-durable.gouv.fr ainsi que le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête A et B seront déposés en mairie d'Isola (place Jean Gaïssa - 06420 Isola)

du lundi 10 septembre au mercredi 10 octobre 2018 inclus, soit 31 jours afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques publications/enquêtes publiques).

Un accès gratuit au dossier est garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairie d'Isola aux horaires d'ouverture précités.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Isola (Place Jean Gaïssa - 06450) et seront annexées aux registres. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête, soit le mercredi 10 octobre 2018 à 17h00.

Les observations écrites pourront également être déposées par le public dans les conditions précitées par voie électronique, en précisant si elles concernent le registre A ou B, à l'adresse suivante : pref-frontdeneigeisola2000@alpes-maritimes.gouv.fr.

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques publications/enquêtes publiques).

Henri NOUGUIER, expert immobilier, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie d'Isola (place Jean Gaïssa - 06420 Isola), les :

lundi 10 septembre 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
jeudi 27 septembre 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
mercredi 10 octobre 2018 : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Isola ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires juridiques et de la légalité) pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant les mêmes conditions de délai, sur le site internet de :

- la préfecture des Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques publications/enquêtes publiques)

- la mairie d'Isola : <http://www.mairieisola.com>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès du syndicat mixte des stations du Mercantour (10, rue des communes de France - 06660 St Etienne de Tinée).

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer d'utilité publique le projet d'aménagement du front de neige de la station d'Isola 2000 et cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation.

Fait à Nice, le 25 juillet 2018
 Le Préfet des Alpes-Maritimes
 Signé : Georges-François LECLERC

18005231



Ville de Drap

1^{er} avis d'enquête publique

Par délibération du 18 juin 2018, Le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une procédure de modification N° 4 du Plan Local d'urbanisme approuvé le 29/11/2012. Cette modification porte sur la réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une crèche et sur la création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux. L'enquête publique se déroulera du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus. Madame Jeanine CHAPSEUIL a été désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de NICE en date du 31/07/2018. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de DRAP pendant la durée de l'enquête du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus aux heures d'ouverture de la mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34- Avenue Jean Moulin DRAP 06340 ou par courriel à l'adresse ville@drap.fr. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les :

Samedi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 heures

Jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 16 heures

Samedi 22 septembre 2018 de 9 h à 12 heures

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de DRAP et à la préfecture pour y être tenus à la disposition du public. A l'issue de l'instruction le conseil municipal se prononcera par délibération sur cette modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme précité et pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dit projet.

CHERS LECTEURS

pour être informés rapidement
des dernières actualités économiques

de votre département

ABONNEZ-VOUS

vous aurez également

UN ACCÈS INTERNET

qui vous permettra de consulter
le journal en ligne dès le jeudi minuit

Pour tous renseignements :

04.94.19.54.41

Le Commissaire Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

Enquêtes publiques

18005282



Ville de Drap

2ème avis d'enquête publique

Par délibération du 18 juin 2018, Le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une procédure de modification N° 4 du Plan Local d'urbanisme de Drap. Par arrêté municipal du 14 Août 2018, le maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre et 21 janvier 2014 et le 28 août 2017 concernant le secteur Plan du Moulin « Ilot Jauffret ». Cette modification porte sur la réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une crèche et sur la création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux. L'enquête publique se déroulera du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus. Madame Jeanine CHAPSEUIL a été désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de NICE en date du 31/07/2018. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de DRAP pendant la durée de l'enquête du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le samedi de 9 h à 12h. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34- Avenue Jean Moulin DRAP 06340 ou par courriel à l'adresse mel : urba2@ville-drap.fr. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les :

Samedi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 heures
Jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 16 heures
Samedi 22 septembre 2018 de 9 h à 12 heures
Mercredi 3 octobre 2018 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de DRAP et à la préfecture pour y être tenus à la disposition du public. A l'issue de l'instruction le conseil municipal se prononcera par délibération sur cette modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme précité et pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dit projet.

Le Commissaire-Enquêteur
CHAPSEUIL Jeanine

PLUS RAPIDE

PAIEMENT

PAR CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

OU PAR TÉLÉPHONE



Marchés publics à procédures adaptées

18005517



Commune de Beaulieu sur Mer

Avis de marche

Nom et adresse officiels de la personne publique: Commune de Beaulieu sur Mer, Hôtel de Ville 3, Boulevard Maréchal Leclerc, 06310 Beaulieu-sur-Mer, tél : 04.93.76.47.00, fax : 04.93.01.31.55

Objet du marché : Fourniture de fleurs pour le service municipal des espaces verts

Type de procédure : Accord-cadre alloti avec émission de bons de commande - Procédure adaptée - décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations seront réglées à l'aide du bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement.

- 1°) Lot n°1 « tapis fleuri »
 - * Montant mini annuel : 5000 € H.T
 - * Montant maxi annuel : 25000 € H.T
- 2°) Lot n°2 « fleurs diverses »
 - * Montant mini annuel : 5000 € H.T
 - * Montant maxi annuel : 20000 € H.T
- 3°) Lot n°3 « chrysanthèmes et cyclamens »
 - * Montant mini annuel : 5000 € H.T
 - * Montant maxi annuel : 20000 € H.T

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1°) prix des prestations (60%)
 - 2°) valeur technique de l'offre (40%)
- Négociation : Une phase de négociation pourra, le cas échéant, être engagée avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre recevable.

N° du marché : 2018/AC/08
Code NUTS : FR823
Code CPV : 03120000
Lieu d'exécution : Commune de Beaulieu-sur-Mer
Modalités essentielles de financement et de paiement :
- financement par la Commune de Beaulieu sur Mer
- mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique

- délai global de paiement : 30 jours
Date d'effet prévisionnelle de l'accord-cadre : le 1er décembre 2018.
Durée de l'accord-cadre : Trois ans.
Constitution de l'offre : voir le règlement de consultation des entreprises.
Date limite de réception des offres : Lundi 08 octobre 2018 à 16h30.
Conditions de remise des offres : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux candidats. Les candidats ont la faculté de télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site www.marches-securises.fr. Les offres seront transmises par tout moyen en mairie ou transmis par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NICE sis 33, Boulevard Franck Pilatte 06300 NICE (tél : 04.92.04.13.13).

Recours : Les actes administratifs liés à la présente procédure peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R. 421-1 du C.J.A. Chaque recours peut être assorti d'un référé suspension introduit selon les conditions prévues par l'article L. 521-1 du code de justice administrative. Un référé précontractuel peut être introduit contre la procédure initiée par la personne publique dans les conditions prévues par l'article L.551-1 du C.J.A. Un référé contractuel peut être introduit dans les conditions prévues par les articles L.551-13 et suivants du C.J.A.

Date d'envoi à la publication : Mardi 04 septembre 2018

ABONNÉS

CONSULTEZ VOS ANNONCES DÈS LE JEUDI MINUIT SUR



www.avenir-cotedazur.com

CRÉATEURS D'ENTREPRISE

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS ABONNEZ-VOUS

COMMUNE DE DRAP
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
du 3 septembre au 3 octobre 2018

MODIFICATION N°4
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
secteur : Plan du Moulin « Ilot Jauffret »

Cette modification porte notamment sur la réduction de la superficie de plancher énoncée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant dans la modification du Plan Local d'Urbanisme N° 3. En conséquence, la superficie de plancher envisagée dans le nouveau projet est réduite à 200 m² au lieu de 600 m² et concerne la suppression de 400 m² de surface de plancher réservée en services et commerces de proximité, notamment à l'implantation d'une crèche, en façade urbaine le long de l'avenue Jean Moulin, la réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une crèche et la création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux.

Le Président du Tribunal Administratif de Nice en date du 31 juillet 2018 désignant Madame Jeanine CHAPSEUIL, commissaire-enquêteur pour l'enquête relative à la modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DRAP (AM) pour une durée de 31 consécutifs à compter du 3 septembre jusqu'au 3 octobre 2018 inclus.

Caractéristiques principales du projet de modification n°4 :

Dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant dans la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme et concernant les 600 m² de surface de plancher réservée en services et commerces de proximité :

- réduction à 200 m² de surface de plancher pour la construction d'une crèche
- création de 400 m² de surface de plancher pour la construction de logements libres et sociaux.

Par arrêté municipal du 14 Août 2018, le maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre et 21 janvier 2014 et le 28 août 2017 concernant le secteur Plan du Moulin « Ilot Jauffret ».

Madame Jeanine CHAPSEUIL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de NICE (AM) en date du 31 Juillet 2018.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la mairie de DRAP (AM) pendant 31 jours consécutifs, du 3 septembre jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures et le samedi de 9h à 12 heures en mairie principale.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la mairie : www.ville-drap.fr (onglet urbanisme, lien : www.ville-drap.fr/la-mairie/urbanisme-et-police-rurale/).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de DRAP (06340) - 34- Avenue Jean Moulin - ou par courriel à l'adresse mel : urba2ville-drap.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de DRAP (AM) les :

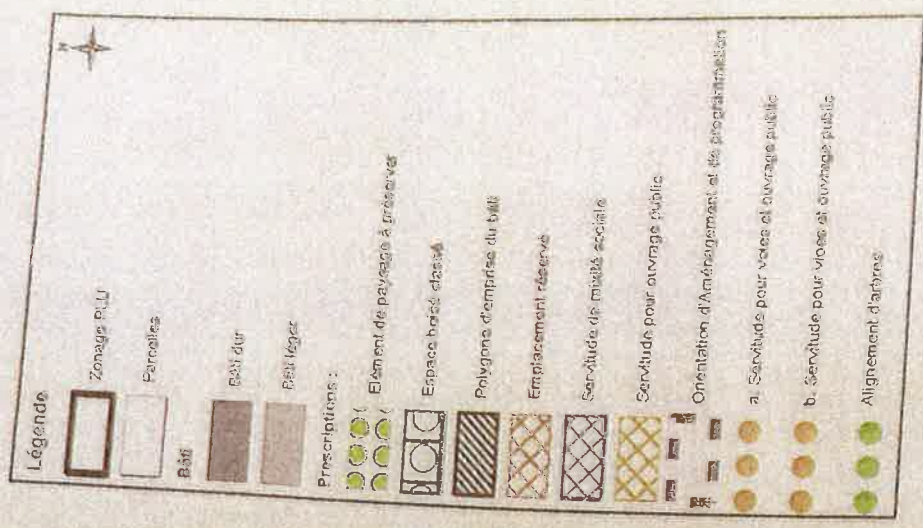
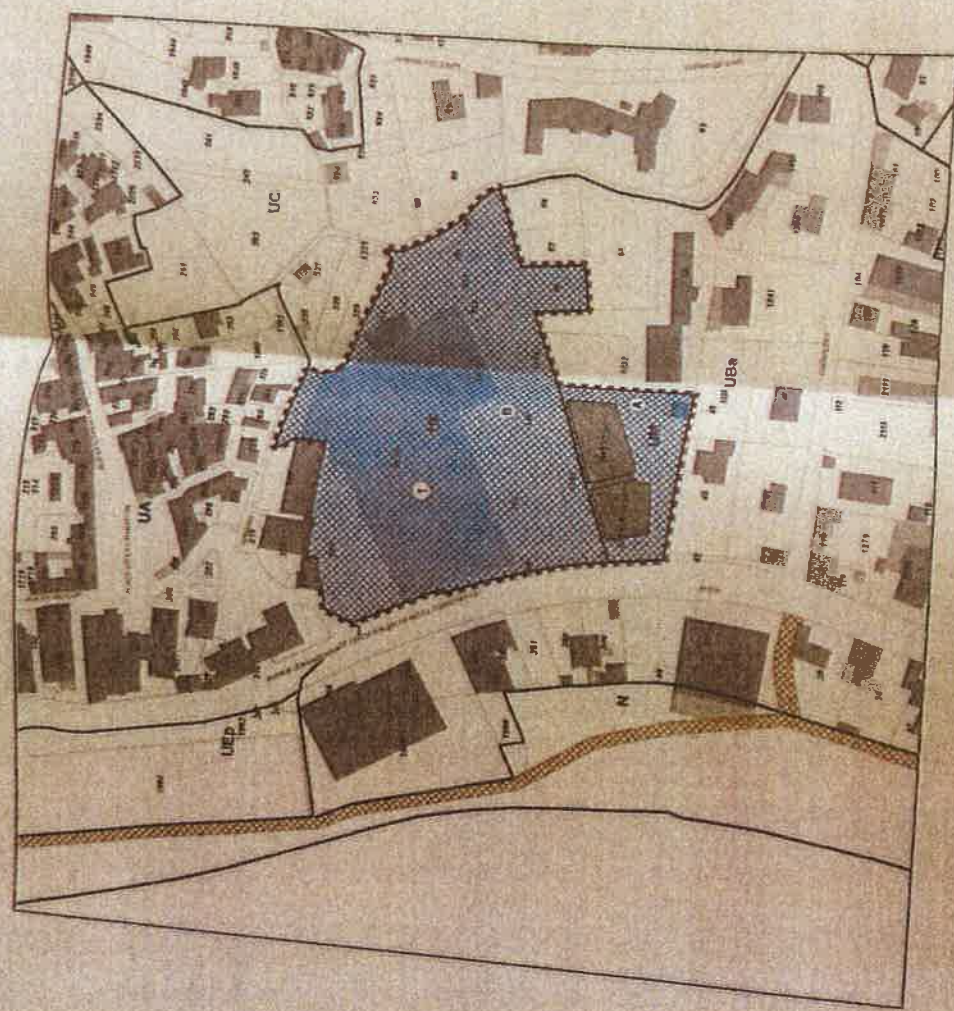
- samedi 3 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 13 septembre 2018 de 14 heures à 16 heures
- samedi 22 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 3 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui également seront publiés sur le site internet de la ville : www.ville-drap.fr onglet urbanisme.

Après l'enquête publique, le projet de modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis et des observations formulées par le public, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Drap, le 14 Août 2018

Document officiel de la Commune de DRAP (AM) concernant la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme. Le document est daté du 14 Août 2018 et porte le numéro 2/13. Il est intitulé "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" et concerne le secteur "Plan du Moulin « Ilot Jauffret »". Le document est divisé en plusieurs sections, dont une section "REMARQUES" où les citoyens peuvent inscrire leurs observations, propositions et contre-propositions. Le document est signé par le Maire de DRAP (AM) et le Commissaire Enquêteur, Madame Jeanine CHAPSEUIL.



OBJECTIFS ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT CARTOGRAPHIQUES

EXISTANT

- Voie principale
- Voie secondaire
- Cheminement piéton
- Espace végétalisé

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

- Périmètre de l'OAP
- Cheminement piétons
- Principe d'accès au site
- Voies de desserte et stationnements sécurisés
- Accès au parking en sous-sol
- Jardin d'enfant
- Espace paysager
- Vue à préserver
- Facade urbaine attractive le long de l'avenue Jean Moulin dédiée aux services, commerces, ... de proximité
- Hauteur du futur bâti
- R+0
- R+4
- R+5

Liaisons avec les transports en commune qui desservent la commune de Drap

